

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 13 novembre 2020, à 14h30, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 5 novembre 2020 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Épau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, M. Dominique LE MÈNER, Président, M. Fabien LORNE, Vice-Président, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, M. Patrice VERNHETTES, Conseiller départemental.

Excusés :

Absents : Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale.

Procurations : M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Thérèse LEROUX donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET.

Invités : M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Insertion et Logement, Mme Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

Mme Nathalie Goisedieu, Directrice de cabinet et M. Olivier Dubosc, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1 Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et des maisons d'assistants maternels - gestion associative ou privée

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la somme de 10 052,44 € aux deux associations gestionnaires de MAM : BABYCHOU, "BABYCHOU" située 121, rue de la Madeleine au MANS et "le Jardin des petits pas" située Hameau de la Bretonnière à MULSANNE, pour l'acquisition de matériel et d'équipement.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

2 Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 3 familles pour un montant total de 2 400 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

3 Aide à l'investissement pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage des repas à domicile des personnes âgées dépendantes

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder à l'organisme habilité à l'aide sociale « SH TRAITEUR » domiciliée à la Flèche, une aide à l'investissement de 6 685 € pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage de repas à domicile des personnes âgées bénéficiaires de l'A.P.A.
- d'autoriser un virement d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) à hauteur de 14 000 € pour permettre le financement des demandes supplémentaires au titre de 2020.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

4 Avenant à la convention de partenariat avec la MDPH et le CICAT des Pays de la Loire dans le cadre de la Technicothèque de la Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant de la convention de partenariat avec la MDPH et le CICAT des Pays de la Loire qui prolonge la durée de l'expérimentation de la Technicothèque pour une année.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

5 Admission en non-valeur (ANV) Solidarité départementale

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser les admissions en non valeurs annexées au présent rapport pour un montant total de créances irrécouvrables 1 102 946,10 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Insertion et Logement

6 Insertion - Plan pauvreté Action Relais Emploi

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider la convention exceptionnelle 2020 avec Le Relais octroyant à l'association 20 places complémentaires sur l'action existante dont 10 pour le retour à l'emploi des publics hors RSA via la méthode IOD pour un montant de 15 000 €,
- d'habiliter le Président du Conseil départemental à la signer.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

7 Insertion - Cumul RSA et revenus d'activité pour les personnes recrutées dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Il est proposé à la Commission permanente la mise en place d'un dispositif permettant le cumul du revenu d'activité et du RSA à taux plein, sur une période de 3 mois maximum de reprise d'activité en continu par un bénéficiaire du RSA, dans le secteur des établissements sociaux et médico-sociaux à compter du 1er décembre 2020, avec prise en compte des ressources à compter du 1er novembre 2020.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

8 Insertion - Développement économique - Finalisation des engagements en développement économique

Il est proposé à la Commission permanente de confirmer les aides et de prendre acte de l'achèvement des dossiers pour ceux concernés par la Prime Départementale à la Création d'entreprise et pour ceux concernés par le Développement d'Activité Nouvelles.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

9 Insertion-Admission en non-valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les admissions en non-valeur de 5 449,49 € au titre du RMI et 59 160,88 € au titre du RSA.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

10 Logement - offre nouvelle et réhabilitation

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer :

- 17 000 € à Podeliha au titre de la délégation des aides à la pierre et 15 000 € au titre de l'aide départementale aux PLAI.
- 51 474 € à Sarthe Habitat, 5 943 € et 72 459 € à Podeliha au titre de l'aide départementale pour la réhabilitation des logements sociaux.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour.

MM. Dominique LE MÈNER, Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 11 **Logement - admissions en non-valeur au titre du fonds de solidarité pour le logement**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur de 255 titres pour la somme de 30 390,67€.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

- 12 **Transition Energétique**
Il est proposé à la Commission permanente au titre de la transition énergétique :
- de mettre en place une aide aux audits énergétiques de bâtiment permettant, dans le cadre du programme ACTEE (via des financements CEE), un financement à hauteur de 50 % d'audits énergétiques pour des bâtiments publics sarthois.
- d'accorder une subvention de 4 900 € à la commune de La Milesse pour la réalisation d'audits énergétiques sur ses bâtiments communaux (mairie, écoles, centre social, salle multi-activités et vestiaires stade).

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- 13 **Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 17 805,00 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 14 **Equipement matériel et mobilier dans les collèges publics**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 15 059,58 € pour l'équipement de matériel et mobilier selon la liste annexée.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 15 **Dotation exceptionnelle de fonctionnement 2020 Collège le Vieux Colombier**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une dotation exceptionnelle de 43 000 € au collège Le Vieux Colombier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 16 **Convention de partenariat avec le collège Pierre Gilles de Gennes et Le Mans Université**
Il est proposé à la Commission permanente une convention tripartite entre le Département, le collège Pierre Gilles de Gennes et Le Mans Université.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

17 **Utilisation des équipements sportifs**

Il est proposé à la Commission permanente d'abroger la décision de la Commission du 24 septembre 2020 concernant les collèges suivants et de leur accorder les nouveaux montants suivants :

- 3 538,88 € au collège Saint-Thomas-d'Aquin au titre de l'utilisation des équipements sportifs appartenant à la commune de Mamers
- 9 291,36 € au collège Léon-Bollée au titre de l'utilisation des équipements sportifs appartenant à la commune de Mulsanne.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

M. Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers, ne prend part ni au débat ni au vote.

18 **Désignation des personnalités qualifiées pour siéger dans les conseils d'administration des collèges publics**

Il est proposé à la Commission permanente de désigner et d'émettre un avis sur la nomination de personnalités qualifiées pour siéger dans les Conseils d'administration des collèges publics.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

19 **Subventions aux associations et organisations syndicales**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention aux différentes associations et organisations syndicales.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Infrastructures routières

20 **Conventions et avenant de convention voirie départementale**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la Région des Pays de la Loire relative au financement de travaux routiers RD 92 desserte pôle des 24 Heures du Mans, un avenant n° 1 à la convention relative au financement de travaux routiers sur la RD 338 giratoire de l'Océane avec la Région des Pays de la Loire et une convention avec la commune de Connerré relative au financement de l'aménagement d'une voie verte.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

21 **Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2020**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder la subvention d'aide à la voirie communale 2020 pour les cantons de Bonnétable, de Château-du-Loir, de Mamers, de Sillé-le-Guillaume et de La Suze-sur-Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.

M. Gérard GALPIN, Maire de Sillé-le-Guillaume, ne prend part ni au débat ni au vote.

22 **Convention pour mise à disposition de deux terrains privés destinés à l'aménagement d'une aire de co-voiturage sur la commune de La Fontaine Saint Martin**

Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer une convention pour mise à disposition gratuite, pour une durée de 10 ans, des parcelles section B n° 43 et 313 à La Fontaine-Saint-Martin, appartenant à la SCI du Maurier, nécessaires au maintien de l'aire de co-voiturage existant.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

23 **Attribution de deux véhicules à la Gendarmerie nationale**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à retirer deux véhicules de la vente wenbenchères qui avait été validée lors de la séance du 24 septembre 2020 de la Commission permanente, afin de les affecter, à titre gracieux, à la Gendarmerie nationale.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

24 **Dotations cantonales associatives**

Il est proposé à la Commission permanente de valider l'attribution des dotations cantonales pour l'année 2021 aux 21 cantons pour un montant total de 455 000 €, montant basé exceptionnellement sur l'enveloppe 2020 étant donné le calendrier électoral de 2021.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

25 **Soutien des territoires - Fonds départemental de relance**

Il est proposé à la Commission permanente de valider les conventions de relance et d'habiliter le Président à les signer.

**Accord avec détail des votes de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.
M. Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers, ne prend part ni au débat ni au vote.**

26 **Convention Territoire d'industrie**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la convention relative à la participation à l'accompagnement des Communautés de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et du Gesnois bilurien suite à la fermeture de l'usine Arjowiggins, en complément de l'Etat et de la Région au titre de Territoires d'industrie, pour un montant de 40 000 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

27 **Aménagement du Territoire - ATESART - cession d'actions du Département**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la cession par le Département, pour un montant de 400 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit des communes de Berfay, Lavaré, Saint-Jean-des-Échelles et Sargé-Lès-Le-Mans, conformément à l'annexe 1.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

28 **Admission en non-valeur**

Il est proposé à la Commission permanente d'émettre un avis favorable à une demande d'admission en non-valeur de la taxe d'aménagement (document annexé).

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

29 **Agriculture**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 avec la Région afin de prolonger la durée de la convention jusqu'en 2022 et d'ajouter une aide "diversification pour des productions agricoles à but non alimentaire" dans le cadre des aides de minimis, joint en annexe 1 ; de valider le cadre de l'aide de minimis "diversification vers de nouveaux débouchés" joint en annexe 2.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

30 **Environnement**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au titre des subventions ENS : 2 265,60 € à la commune d'Avoise pour l'ENS du Coteau de Vilclair, 2 676 € à la commune de Fresnay-sur-Sarthe pour l'ENS du Coteau des Vignes, 600,58 € à la commune de Brette-les-Pins pour l'ENS Forêt communale, 10 253,40 € à la commune de Ballon-Saint-Mars pour l'ENS du Coteau des Buttes.
- de solliciter une aide au titre de Natura 2000 pour la pose de grilles à chauves-souris sur l'ENS des Piliers à Luché-Pringé pour un montant de 29 131,25 €.
- de valider le document de gestion et sa mise en œuvre pour une durée de 5 ans du site ENS de la Vallée-de-Misère à Saint-Léonard-des-Bois.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

31 **Bocage**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder au titre des aides de la nouvelle dynamique en faveur du bocage les subventions suivantes :

- 8 140 € à destination des agriculteurs,
 - 8 493 € à destination des particuliers, associations ou entreprises,
 - 2 641 € à destination des collectivités,
- et 960 € au titre des frais d'ingénierie à la Chambre d'Agriculture.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

32 **Politique de l'eau**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'arrêter la programmation prévisionnelle pour l'assainissement en 2020, conformément à l'annexe 1, sous réserve que les dossiers soient déclarés complets ;
- d'accorder une subvention sur ce programme pour l'opération de Brette-les-Pins répertoriée en annexe 2 pour un montant de 43 659 € ;
- de modifier la programmation pour l'alimentation en eau potable en 2020 conformément à l'annexe 3, pour un montant de 447 957 € ;
- d'accorder une subvention sur ce programme pour l'opération du SMAEP Sarthe et Loir, conformément à l'annexe 4, pour un montant de 140 844 €.

Accord avec détail des votes de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

M. Daniel CHEVALIER, Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Sarthe et Loir, ne prend part ni au débat ni au vote.

33 **Inovalys : avenant au contrat d'objectif**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider un avenant au contrat d'objectif 2020 avec le laboratoire Inovalys modifiant les modalités de contributions du Département au laboratoire : substitution de subvention par une contribution en équivalent ETP.
- d'habiliter le Président à le signer.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

34 **Actions culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 7 650 € au titre de la transmission et des pratiques en amateur ; 3 825 € dans le cadre de l'aide aux festivals ; 29 400 € au titre des manifestations culturelles (dont 20 000 € dans le cadre COVID et 9 400 € au titre des aides récurrentes) ; 1 100 € au titre du SDEA aménagements de locaux ; 64 400 € au titre du SDEA constructions.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

35 **Plan de lecture publique - aides aux animations culturelles - dons d'ouvrages**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder des subventions à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et d'approuver et habiliter le Président à signer la convention afférente, dans le cadre du Plan de lecture publique et à la commune de Saint-Calais et la Communauté de communes Sud Sarthe, dans le cadre des aides aux animations culturelles.
- d'autoriser la cession gratuite de livres, d'approuver le modèle de convention de partenariat et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

Accord avec détail des votes de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.

M. Daniel CHEVALIER, Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, M. François BOUSSARD, Président de la Communauté de communes Sud Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.

36 **Patrimoine**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions suivantes :

- 102 150 € à une commune et des particuliers au titre du programme de conservation des monuments historiques ;
 - 54 765 € à des communes et particuliers au titre du programme de sauvegarde du patrimoine rural non protégé ;
 - 12 470 € à des communes au titre du programme de sauvegarde des objets mobiliers,
 - 3 600 € à des associations patrimoniales,
 - 2 000 € à l'association des Vieilles Maisons Françaises pour la remise du prix départemental à Monsieur et Madame Lecomte pour la restauration du manoir de la Chevalerie.
- et de voter les virements d'AP et de CP sur l'exercice 2020.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

37 **Aides aux sports**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 126 851 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

38 **Tourisme**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec SNCF Réseau concernant la déconnexion et la dépose des passages à niveaux situés entre Bessé-sur-Braye et Montval-sur-Loir.
- d'approuver les conventions de financement entre la Région Pays de la Loire et le Département de la Sarthe
- d'inscrire au titre du PDIPR la parcelle ZK24 sur la commune de Saint-Léonard-des-Bois.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Finances, Ressources et Administration générale

39 **Garantie d'emprunt accordée par le Département SA Mancelle d'Habitation
Mainlevées partielles d'hypothèques**

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la mainlevée partielle de deux hypothèques prises sur des biens situés au Lude, 3 place Ronsard et à Vaas, 8 rue des Lilas au profit du Département par la SA Mancelle d'Habitation.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

40 **Demande de garantie d'emprunt SA d'HLM Logi Ouest Le Grand Lucé**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM Logi Ouest, à hauteur de 80 %, pour un emprunt global d'un montant total de 896 287 € destiné à financer la réhabilitation de 30 logements locatifs individuels situés rue des Coquelicots et rue du 8 Mai au Grand-Lucé.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

41 **Mutualisation du service médico-social du Département de la Sarthe avec le SDIS de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer la convention de mutualisation du service médico-social entre le Département de la Sarthe et le SDIS de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

42 **Régularisation foncière et cession terrain des Sables d'Or au Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la régularisation foncière et la cession du terrain des Sables d'Or au Mans et d'habiliter le Président à signer les actes notariés à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

43 **Acquisition d'une maison au 5 Chemin de la Charbonnière au Mans**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'acquérir un bien situé au Mans au 5 chemin de la Charbonnière pour un montant de 540 000 € (honoraires agence inclus) et frais de bornage en sus, auprès de l'indivision LEPELLETIER dans le cadre de la réorganisation du Foyer de l'enfance pour accueillir la future unité d'accueil d'urgence et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents afférents à ce dossier,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de financement de l'État (DSID) pour l'année 2020,
- d'attester de l'inscription de l'opération de création d'une unité d'accueil d'urgence Foyer de l'enfance aux budgets des exercices 2020 et suivants et de la compétence de la collectivité à réaliser l'opération.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

44 **Acquisition de locaux pour la solidarité à la Ferté-Bernard**

Il est proposé à la Commission permanente d'acquérir une partie de l'immeuble section AD n° 266 de 240 m² au 15 rue Denfert-Rochereau à la Ferté-Bernard pour un montant de 275 000 € net vendeur auprès de la SCI BGM et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

45 **Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Mission Locale Sarthe Nord**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition de de personnel auprès de la Mission locale Sarthe Nord.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

46 **Développement économique - Clôture de l'opération Pack en Scène**

Il est proposé à la Commission Permanente de demander le remboursement du solde de la subvention à la SAS PACK IMMO d'un montant de 21 299,56 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Pôle Coordination de la prise de décision.